

## Note de position

### Bien comprendre l'allégation « biosourcé » relative aux emballages

Février 2019

Ce terme « biosourcé » pour qualifier un emballage est souvent utilisé par les metteurs en marché afin de signifier que l'emballage est produit à partir de ressources d'origines biologiques, généralement d'origine végétale. À ce jour, parmi les matériaux usuellement utilisés dans l'emballage ménager ou non ménager, le papier carton constitue le principal exemple de matériau biosourcé. La gestion de la ressource végétale fait l'objet de la part de ce secteur de démarches complémentaires telles que les certifications.

En l'absence d'une définition légale plus large et adaptée à l'emballage, le CNE retient la définition du Club Bioplastiques suivante :

**Biosourcé** qualifie un produit issu de matière biologique renouvelable (ressources végétales ou animales, déchets organiques, biomasse, etc.) ; ceci par opposition à un produit d'origine fossile (pétrole, gaz, charbon, etc.).

Le CNE rappelle en outre que :

- Lorsqu'un emballage utilise un matériau biosourcé, l'allégation « biosourcé » devient légitime si l'impact environnemental de cet emballage est moindre que celui de l'emballage auquel il se compare-
- Un matériau biosourcé ne signifie pas nécessairement renouvelable, si la ressource utilisée est exploitée de manière excessive.
- La question de la compétition avec l'alimentation humaine reste entière et il appartient à ceux qui utilisent des matériaux biosourcés de bien vérifier ce point, l'utilisation de déchets ou de coproduits rendant caduque cette préoccupation.
- « Biosourcé » est un concept concernant l'origine des matières premières utilisées, sans préjuger de la fin de vie de l'emballage.

## POSITION DU CNE

Dire qu'un emballage utilise un matériau « biosourcé » peut être légitime.  
Le CNE recommande que ce qualificatif soit complété par :

- Le pourcentage en poids de la matière biosourcée.
- Une indication claire du type et de l'origine de la matière utilisée.

Le Conseil National de l'Emballage (CNE), association créée en 1997, est une plateforme collaborative entre les différents acteurs de l'emballage.

Le CNE, autorité morale reconnue, œuvre pour le juste emballage et sa mission principale consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

Contacts Presse :

Bruno Siri - Délégué Général  
Maryse Bricout - Assistante

Retrouvez-nous sur :

